



Litige avec mutuelle (radiation sans me prévenir)

Par **ayuda**, le **14/02/2008** à **08:17**

Bonsoir à tous.
J'ai un problème avec ma complémentaire santé.
En appelant ma complémentaire santé hier, j'ai eu la désagréable surprise d'apprendre que ma famille et moi (mon mari et mes 2 enfants) n'étions plus couverts par notre assurance santé depuis novembre 2007. Ma CS (Complémentaire Santé) dit m'avoir envoyé un recommandé au mois d'octobre 2007 pour que je puisse régler la somme de 17,40€ (somme imputable à un avenant au contrat) - n'ayant jamais reçu de recommandé, je n'étais pas au courant de ce dû de 17,40€ (je rajoute que le paiement de la CS se faisait par prélèvement automatique)...
De ce fait, ma CS décide de me radier en novembre 2007 sans m'en avertir au préalable.
Mon bébé de 6 mois est tombé gravement malade en janvier (hospitalisation d'urgence). Ces frais là ne sont donc plus pris en charge par la CS.
Aussitôt après avoir eu connaissance de cette "dette" de 17,40€, je leur ai fait parvenir un chèque pour régulariser la situation (et donc réintégrer ma mutuelle).
Mes questions sont les suivantes:
- Puis-je demander à être couverte pour les mois passés sans mutuelle (cad novembre décembre janvier) et quels seraient mes recours ?
- Ma CS a-t-elle le droit d'agir de la sorte (me radier sans me prévenir) ?
- Quelles démarches dois-je effectuer afin de désamorcer la situation le plus rapidement possible ?
Merci d'avance pour vos réponses.
P.S.: Je ne sais pas s'il est utile de le préciser mais mon mari et moi sommes passés par un Courtier en assurances pour souscrire cette mutuelle.